

blisce/

Rapport Annuel 29 LEC

blisce/

Reporting 2023 sur 2022

Société de gestion ayant moins de 500 millions d'euros d'encours

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

- **Démarche au niveau de l'entité**

La démarche générale de notre entité concernant la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance repose sur un cadre intégré dédié à un investissement différent. Nous travaillons activement pour aligner notre environnement, notre communauté, notre équipe et la société, en considérant les actionnaires comme des parties prenantes de notre entreprise. Nous avons un directeur dédié à l'environnement, au social et à l'impact.

En ce qui concerne la gouvernance, le comité de direction examine les engagements et les progrès en matière de climat et d'impact deux fois par an. Nous pensons que toute l'équipe a la responsabilité de respecter nos engagements, c'est pourquoi des objectifs sociaux et/ou environnementaux sont intégrés dans la gestion et les objectifs de l'équipe. Tous les nouveaux membres de l'équipe suivent une formation sur le climat et l'impact dans le cadre de leur intégration, et nous proposons également une formation continue à nos employés.

En ce qui concerne l'environnement, nous réalisons chaque année une évaluation de notre empreinte carbone concernant nos émissions de portée 1, 2 et 3, en partenariat avec Plan A. Étant donné que la majorité de nos investissements provient de notre catégorie d'émissions de portée 3, nous nous engageons fortement à soutenir nos entreprises du portefeuille dans la réduction de leurs émissions.

En ce qui concerne l'aspect social, la philanthropie fait partie intégrante de l'ADN de Blisce. 20 % des intérêts acquis par Blisce sont reversés à la fondation Epic. De plus, chaque employé a la possibilité de consacrer 5 % de son temps (soit 120 heures par an) à des activités bénévoles ou à la promotion d'une cause sociale, environnementale ou politique qui lui tient à cœur.

En outre, la prise en compte des critères ESG ne se limite pas à un domaine spécifique de l'entreprise, mais est intégrée à chaque étape de nos activités et transversalement aux indicateurs clés de performance (KPI) de chaque équipe. Elle fait partie intégrante de notre processus d'investissement (analyse ESG, évaluation de la matérialité, rejet d'une transaction), de notre plateforme (telle que décrite ci-dessous) et de notre propre stratégie de collecte de fonds.

- **Démarche au sein des entités du portefeuille**

La société intègre la théorie du changement dans les sociétés de son portefeuille.

Cela commence par l'intégration de critères ESG dans les documents de souscription tel que (i) un reporting annuel ESG, (ii) mettre en place les éléments permettant de permettre la diversité au sein de l'entité ou de leur board, (iii) la mesure des émissions carbone (iv) l'update 2 fois par an au Board de l'évolution de l'ESG au sein de l'entité.

Dès que la société investit dans une entité en tant que "lead", elle présente son approche de durabilité aux entreprises du portefeuille et les aide à intégrer la durabilité à chaque étape des processus business.

Le processus d'investissement intègre également au sein des due diligences réalisées par les fonds, une évaluation de la durabilité de la société ainsi que des risques principaux de durabilité sous la forme d'un questionnaire B-Corp.

Ce questionnaire B-Corp sert de base à la société pour établir ses recommandations et le plan de remédiation pour rendre l'entreprise plus durable.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

La société dispose de trois principaux canaux de communication permettant d'informer ses clients sur les critères ESG au sein de sa politique et de sa stratégie d'investissement.

Tout d'abord, blisce produit un rapport ESG annuel partagé en juillet de chaque année détaillant une série de KPIs concernant à la fois notre société de gestion et les entreprises de notre portefeuille. Ces données sont collectées une fois par an auprès des entreprises et regroupées dans ce rapport.

De manière plus régulière, la société aborde également ces sujets dans le rapport trimestriel de management, partagé 4 fois au cours de l'année 2022. Ce rapport comprend des KPIs liés à la diversité, à l'inclusion et à l'équité (DEI), notamment le nombre de femmes occupant des postes de direction. Il contient également des commentaires de blisce sur les actualités en matière de climat et d'impact pour chaque entreprise au cours de la période considérée.

Enfin, les sujets liés au climat et à l'impact font également l'objet d'une section dédiée dans notre lettre d'information semestrielle, que nous envoyons à nos clients.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Blisce s'engage pleinement à intégrer les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans ses activités.

La société est labellisée B-Corp et est signataire de UNPRI depuis 2021.

Blisce a adhéré à plusieurs chartes, initiatives et obtenu des labels reconnus qui témoignent de notre engagement envers la durabilité et la responsabilité. Parmi ces engagements, nous sommes devenus signataires en 2022 de **l'Initiative Climat International** dont les engagements ont pour objectif d'intégrer les risques environnementaux et notamment liés au changements climatiques, ainsi que signataire de **VentureESG**.

La société s'est également engagée en devenant signataire de la **Sista Chart**, une charte d'engagement pour favoriser la mixité dans le numérique. L'ensemble des mesures inscrites dans la charte ont pour objectif l'atteinte de 25% de startups financées en 2025 fondées ou co-fondées par des femmes, 30% en 2030, 50% en 20.

Le fondateur de blisce a par ailleurs rejoint le Council For Inclusive Capitalism.

Enfin, Blisce a obtenu la certification DiversityVC de niveau 1. La norme DiversityVC est une évaluation qui analyse le recrutement d'un fonds, la culture de l'équipe, le flux d'opérations et les pratiques d'approvisionnement, ainsi que l'orientation du portefeuille, et les compare à d'autres fonds de la communauté.

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au a), b), d) et e) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au c) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 . du code monétaire et financier

Aucun produit financier n'était classé article 8 et 9 à la date du 31 Décembre 2022. La classification du fond Blisce Fund II SLP en Article 8 est intervenue le 24 février 2023 suite à un vote des investisseurs.